



COMMUNE DE MODANE (Savoie)  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 073-217301571-20240923-20240914-DE

Berger  
Levrault

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à 19h, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Christian SIMON - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Stéphanie KUSZINSKI - Hakan TAT - Katia VIOLLEAU

**Procurations :** Géraldine BOTTE à Jean-Michel OSTORERO - Christophe CHAUVETON à Laurence PETINOT-GAGNIERE - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Bruno COBUS à Erica SANDFORD - Stéphanie LEFOULON à Cornelia THEOLIER - Natacha BRENIER à Christa BALZER - Véronique VISE à Katia VIOLLEAU - Ludovic TISSIER à Jean-Claude RAFFIN

**Membres en exercice : 22**      **Quorum : 12**      **Présents : 14**      **Pouvoirs : 8**      **Votants : 22**

**Date de la convocation :** 19 septembre 2024

Monsieur Daniel LOGER a été élu secrétaire

### Délibération N°2024/09/14

**OBJET : Halte-garderie Les Diablotins : tarifs saison 2024-2025**

Le rapporteur : Monsieur Humberto FERNANDES, adjoint à la solidarité, à la santé, aux affaires scolaires et aux transports

Chaque année, le Conseil municipal doit valider les tarifs qui seront appliqués à la halte-garderie touristique « Les Diablotins » à Valfréjus.

Pour cette saison, elle sera ouverte du 22 décembre 2024 au 11 avril 2025, du dimanche au vendredi.

Il vous est proposé de valider les tarifs ci-dessous pour la saison 2024/2025 :

	TARIF/JOURNEE 2024/2025	TARIF SEMAINE 2024/2025
Forfait demi-journée MATIN (8h45-12h)	28.00 €	140.00 €
Forfait demi-journée APRES-MIDI (13h-17h15)	32.00 €	162.00 €
Forfait journée (8h45-17h15)	55.00 €	270.00 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs de la halte-garderie « Les Diablotins » pour la saison 2024-2025 ci-dessus désignés.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 24/09/2024 et de sa publication ou notification le 24/09/2024

Modane, le 23 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Daniel LOGER

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai